

Sciences Po Grenoble - UGA recrute

Un maître ou une maîtresse de langue en Arabe

Affectation Localisation géographique	Sciences Po Grenoble – UGA - 1030 Avenue des universités - 38400 Saint Martin d'Hères
Encadrement	Non
Nature du recrutement	CDD Quotité 100% - 192h ETD
Poste à pourvoir le	01 septembre 2025
Contact	Plus d'informations sur le poste : Reia ANQUET – Responsable des langues reia.anquet@iepg.fr ou Hedwig MESANA – VP Formation à Sciences Po Grenoble-UGA vp-formation@iepg.fr

Contexte et environnement de travail

L'Institut d'Etudes Politiques de Grenoble (IEPG), Science Po Grenoble - UGA, est un établissement public administratif (EPA) composante à personnalité morale du Grand Etablissement UGA.

Il accueille environ 2000 étudiants dans le cadre de ses formations de niveau Master (Bac +5) et réunit un effectif de 75 enseignants-chercheurs titulaires et 90 personnels administratifs et techniques titulaires et contractuels.

Profil du poste

Le maître ou la maîtresse de langue recruté-e assurera des cours d'arabe en 1er et 2e cycles, du niveau A1 au niveau C1.

Une expérience confirmée en enseignement à distance de l'arabe, notamment en contexte universitaire, est requise.

Les candidat·e·s doivent justifier d'une expérience significative dans l'enseignement supérieur, idéalement dans le domaine des sciences sociales.

Le poste requiert une maîtrise de l'arabe à un niveau équivalent à celui d'un·e locuteur·rice natif·ve. Les personnes de langue maternelle arabe sont particulièrement encouragées à postuler.

Une expérience en didactique des langues est vivement souhaitée.

La personne retenue travaillera en étroite collaboration avec l'équipe pédagogique des langues ; une forte capacité à travailler en équipe est donc indispensable.

Conditions

Les candidats doivent :

- Se présenter au titre de leur langue maternelle ou d'une autre langue qu'ils pratiquent à l'égal de leur langue maternelle.
- Et justifier d'un titre ou d'un diplôme français ou étranger d'un niveau équivalent à celui du diplôme national de master.

Base réglementaire : Décret n° 87-754 du 14 septembre 1987, modifié par le Décret n°2013-310 du 11 avril 2013.

Modalités du contrat

La durée des fonctions est d'un an pour les candidats se présentant à titre personnel. Elle peut, à titre exceptionnel, être renouvelée une fois pour une même période.

Obligations du service

Les maîtres de langue étrangère assurent un service annuel en présence des étudiants de 288 h TP ou 192 h ETD ou toute combinaison équivalente. Ils participent également aux tâches liées à leur activité d'enseignement, notamment au contrôle des connaissances et aux examens. L'exécution de ces tâches ne donne lieu ni à une rémunération supplémentaire, ni à une réduction des obligations de service.

Rémunération

Les Maîtres de Langue Étrangère sont rémunérés par référence à l'indice brut 482.

DATE LIMITE DES CANDIDATURES

18 juillet 2025

[à contact-recrutement@sciencespo-grenoble.fr](mailto:contact-recrutement@sciencespo-grenoble.fr)